



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 6 MARS À 17 H,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 27 février 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT.

POUVOIRS :

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale donne pouvoir à **Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe** - **Madame Ida CIMOLINO** donne pouvoir à **Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale** - **Madame Arlette GRARE** donne pouvoir à **Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal** - **Madame Paulette WAGNER** donne pouvoir à **Madame Danielle PENICAUT.**

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	13+4 P

Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à **17 voix pour (13+4 P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°04/2025

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU RPE – BONUS TERRITOIRE CTG

Monsieur François de CANSON, Président du C.C.A.S., expose au Conseil d'Administration :

En date du 17 décembre 2024, la Commission d'action sociale de la CAF du Var a décidé de valider le projet de fonctionnement du RPE « Le Manège en chansons » de La Londe les Maures – 10 allée Pierre Bonnard – 83250 LA LONDE LES MAURES, renouvelant ainsi l'agrément pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 .

Aussi, il convient à présent de signer la Convention d'objectifs et de financement de cette action.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 17 voix pour (13+4 P)

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE - Madame Catherine BASCHIERI, *7° adjointe (+1P)* - Madame Pascale ISNARD, *9° adjointe* - Madame Valérie AUBRY, *conseillère municipale (+1P)* - Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal (+1P)* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8° adjoint* - Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT(+1P).

AUTORISE Monsieur le Président à signer la Convention d'Objectifs et de Financement – Relais Petite Enfance – Bonus territoire CTG avec la CAF du Var.

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr